



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
1er juillet 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Quarante-deuxième session

10 juin-5 juillet 2002

Point 9 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-deuxième session

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Alejandro **Torres Lépori** (Argentine)

#### Additif

### Questions relatives au programme : projet de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005

[Point 4 b)]

#### Programme 24

#### Services de gestion et services centraux d'appui

1. À sa 16e séance, le 21 juin 2002, le Comité a examiné les révisions proposées au programme 24 (Services de gestion et services centraux d'appui) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 [A/57/6 (Progr. 24)].
2. Le Représentant du Secrétaire général a présenté les révisions proposées et répondu aux questions soulevées pendant l'examen du programme par le Comité.

#### Débat

3. Les participants dans leur ensemble se sont déclarés favorables aux révisions proposées au programme 24 (Services de gestion et services centraux d'appui).
4. On a exprimé l'avis qu'il conviendrait d'utiliser le Centre international de calcul dans la mise en oeuvre de la budgétisation axée sur les résultats en vue d'en faire un instrument de gestion plus performant.



5. Il a été souligné que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale s'intéressait tout particulièrement au sous-programme 3.

6. On a été d'avis que le programme devrait privilégier davantage la fourniture de services adéquats aux États Membres, s'agissant en particulier de services de conférence et de services d'appui.

#### **Conclusions et recommandations**

7. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les révisions proposées par le Secrétaire général au programme 24 (Services de gestion et services centraux d'appui) sous réserve des modifications ci-après :

a) Dans la dernière phrase du paragraphe 24.1, conserver la référence à la résolution 53/221;

b) Dans la deuxième phrase du paragraphe 24.2, remplacer le terme « l'adoption » par l'expression « l'utilisation efficace » et remplacer les mots « comme outil de gestion pour responsabiliser davantage » par les mots « qui se veut essentiellement un outil de gestion de nature à permettre de »;

c) Dans la deuxième phrase du paragraphe 24.10, remplacer le mot « l'adoption » par le terme « l'utilisation »;

d) Dans la quatrième phrase du paragraphe 24.14, après les mots « concentre son attention », insérer les mots « , entre autres tâches, » et remplacer les mots « à la mobilité du personnel afin d'en optimiser les avantages pour l'Organisation et sur la rationalisation plus poussée des procédures de recrutement et d'affectation » par les mots « à la mobilité du personnel afin d'en optimiser les avantages pour l'Organisation, conformément au paragraphe 1 de la section V de la résolution 55/258 de l'Assemblée générale ».

#### *Textes portant autorisation*

##### *Sous-programme 3*

##### *Gestion des ressources humaines*

[e) Conserver la référence à la résolution 53/221, Gestion des ressources humaines.]